



**ASPECT**

Association pour la Sauvegarde et la Promotion de l'Environnement du Conquet

2, rue du vieux presbytère

29217 Le Conquet

<http://www.aspect-le-conquet.fr>

M. le Président de la Communauté de  
Communes du Pays d'Iroise

Zone de Kerdrioual

29290 Lanrivoaré

Au Conquet, le 15 juillet 2023

Objet : demande de création d'une commission locale pour le site patrimonial remarquable du Conquet

Monsieur le Président,

Reconnue pour sa connaissance du patrimoine et de l'histoire du Conquet, notre association, ayant dans son objet la promotion et la sauvegarde du patrimoine conquetois, a été désignée pour participer à la création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine sur notre commune (AVAP, conseil municipal du 16 octobre 2012). Dans le cadre des nombreuses réunions de la commission locale (CLAVAP), nous avons participé activement à l'élaboration de la réglementation de l'AVAP, à la sélection de ses points de vue et des critères de qualification des bâtiments, et à l'inventaire du patrimoine maritime et militaire.

Comme vous le savez, en 2018, le site patrimonial remarquable (SPR) englobant une large partie du territoire de notre commune est devenu une composante essentielle des règles d'urbanisme du Conquet.

Nous avons à cœur de nous assurer que la protection apportée à notre patrimoine soit maintenue, voire améliorée, et que tous les outils de consultation citoyenne prévus par la loi soient mis en œuvre dans le cadre des projets ayant trait à la conservation et à la transformation du patrimoine de notre commune.

L'article L631-3 du code du patrimoine prévoit qu'en cas de création d'un SPR, une commission locale « composée de représentants locaux permettant d'assurer la représentation de la ou des communes concernées, de représentants de l'État, de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et de personnalités qualifiées » doit également être formée. Près de cinq ans plus tard, malgré nos demandes répétées, le SPR du Conquet n'est toujours pas doté d'une commission locale.

Lors de notre dernière Assemblée générale, le maire de notre commune, M. Milin, nous a informés que la compétence pour initier la création d'une telle commission locale appartient désormais à la Communauté de communes. Par conséquent, nous vous sollicitons aujourd'hui afin que la création de la commission locale du site patrimonial remarquable du Conquet devienne effective et que cette commission se réunisse dès que possible.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Pour le conseil d'administration de l'association ASPECT,

Raymond Le Guen,

Président